

Règlement du concours – Ford Lommel Proving Ground

Organisateur : Ford Motor Company (Belgium) sa

Siège social : Avenue Hunderenveld 10, 1082 Berchem-Sainte-Agathe

BCE : 0404.955.204

Article 1 : Concours et acceptation des conditions générales

Ce concours (ci-après dénommé « Concours ») est organisé par l'Organisateur.

En participant au Concours, le participant accepte expressément le présent règlement (ci-après dénommé « Conditions générales »).

Article 2 : Durée du concours

Le concours se déroule du 19 janvier 2026 au 28 février 2026 inclus (ci-après dénommée « période du concours »).

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours se déroule en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Les participants doivent être domiciliés en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, être âgés d'au moins 18 ans et être titulaires d'un permis de conduire valide (ci-après dénommés « les Participants »).

Si le Participant ne respecte pas les règles énoncées dans les présentes Conditions, il sera immédiatement et automatiquement exclu du Concours, sans avertissement préalable.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours avec ses données personnelles uniques.

La participation doit être effectuée directement par le point de vente participant / le concessionnaire (voir Article 4 : Déroulement du concours). La participation par l'intermédiaire de tiers ou d'autres moyens automatisés est interdite et sera disqualifiée.

Les employés et/ou autres personnes de Ford et/ou directement ou indirectement impliqués dans l'organisation, le développement, la promotion et/ou la gestion du Concours, ainsi que leurs proches et/ou les membres de leur famille et toute personne résidant à la même adresse que les employés et/ou personnes susmentionnés, ainsi que les diplomates, sont exclus de la participation au Concours.

L'Organisateur se réserve le droit, si nécessaire, de prendre toutes les mesures raisonnables pour se protéger contre les inscriptions frauduleuses ou invalides. En cas, entre autres et sans s'y limiter, de tricherie, de fraude, de tromperie, etc., l'Organisateur se réserve le droit d'exclure le Participant du Concours ou de tout autre concours organisé par lui à l'avenir, comme prévu à l'article 8 des présentes Conditions.

Article 4 : Déroulement du concours

Afin de participer au Concours et d'avoir une chance de gagner le Prix tel que stipulé à l'article 6, le Participant devra accomplir les étapes suivantes :

Les Participants belges devront réserver un essai routier avec un véhicule Ford EV 100 % électrique, via le site web www.ford.be (ci-après dénommé "Site web") et le faire dans un point de vente/concessionnaire participant ;

Les Participants luxembourgeois devront réserver un essai routier avec un véhicule Ford EV 100 % électrique, via le site web de leur choix : www.fordwengler.lu, www.LuxMotor.lu ou www.fordautopolis.lu (ci-après dénommé "Site web") et le faire dans un point de vente/concessionnaire participant ;

Le Participant devra se rendre au point de vente / concessionnaire concerné le jour du rendez-vous et effectuer l'essai routier réservé avec le véhicule concerné ;

Après avoir effectué l'essai routier, le Participant obtiendra un code QR du point de vente / concessionnaire. Après s'être connecté à l'aide du code QR, le Participant devra remplir les coordonnées nécessaires et répondre correctement aux questions du Concours (3 questions à choix multiples et une question subsidiaire).

Lors de la participation au Concours, le Participant doit communiquer les coordonnées suivantes : prénom, nom, adresse, numéro de GSM et adresse e-mail.

Seules les personnes qui se sont inscrites à l'essai routier via le Site web et qui étaient effectivement au volant pendant l'essai routier ont droit à un code QR et peuvent donc participer au Concours.

Une seule participation par essai routier sera valable.

Article 5 : Gagnants et notification

5.1. Généralités

En mars 2026, l'Organisateur désignera 5 gagnants.

Les 5 gagnants sont ceux qui ont correctement répondu aux trois questions principales et donné les 5 réponses les plus précises à la question subsidiaire (ci-après : "Gagnant(s)").

En cas d'ex aequo, la priorité sera donnée au Participant qui a entré les bonnes réponses en premier. Pour désigner le(s) Gagnant(s), l'Organisateur se basera donc sur les relevés temporels pour déterminer le classement

L'annonce des Gagnants aura lieu au plus tard le 30 avril 2026, et les Gagnants en seront informés via l'adresse e-mail et/ou le numéro de téléphone indiqués lors de leur participation. Si le Participant ne reçoit pas de message, cela signifie qu'il n'a pas gagné ou qu'il a fourni une adresse e-mail / un numéro de téléphone erroné.

La désignation des gagnants est définitive et contraignante. Les décisions de l'Organisateur à cet égard sont définitives et sans appel.

5.2. Non-réclamation / non-réception du prix dans les délais impartis – refus de remise du prix

Si un gagnant ne réceptionne pas le prix (dans les délais), ou indique lui-même vouloir renoncer au prix, l'Organisateur a le droit/la possibilité d'offrir le prix au(x) participant(s) qui, sur la base des réponses qu'il(s) a(ont) données à la question subsidiaire, se trouve(nt) à la place suivante. Aucune compensation financière et/ou autre n'est prévue en contrepartie pour le(s) gagnant(s) initial(aux).

L'Organisateur se réserve le droit de refuser de remettre le prix à un gagnant, de le réclamer ou d'exiger le remboursement de la valeur du Prix, si celui-ci n'y avait pas droit selon les présentes Conditions ou en cas de violation(s) de la présente Condition, de fraude, de tromperie ou de tout autre comportement illégal ou inapproprié de la part du ou des Participants concernés, ou en cas d'utilisation incorrecte de la technologie par un Gagnant lors de sa participation.

Article 6 : Prix

6.1. Généralités

Le prix a un caractère personnel, est indivisible, non transférable et doit être accepté tel qu'il est attribué.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer un prix offert par un prix similaire de même valeur si le prix tel que décrit dans le présent article n'est pas (ou plus) disponible et/ou ne peut être attribué. En aucun cas, le prix reçu ne peut être substitué ou remplacé par des espèces, d'autres produits ou services et/ou d'autres avantages en nature ou toute autre alternative, ni cumulé avec d'autres promotions et/ou avantages.

6.2. Le prix à gagner

Le prix à gagner consiste en une formation à la conduite ProDriver au Driving Training Center du Ford Lommel Proving Ground, sous la supervision professionnelle d'instructeurs expérimentés. Ce prix, d'une valeur de 399 euros, sera décerné cinq fois.

À quoi pouvez-vous vous attendre ?

- Comprendre pourquoi et comment un véhicule peut déraper.
- Exercices de conduite sous la supervision d'instructeurs professionnels :

- Apprendre à contrôler un véhicule sur une chaussée glissante dans toutes sortes de conditions.
- Apprendre à réagir avec calme et maîtrise.
- Découvrir l'influence des systèmes d'aide à la conduite tels que l'ABS et l'ESP.
- Effectuer un freinage d'urgence à grande vitesse.

Toutes les épreuves sont réalisées avec des véhicules de Ford Belgique.

Article 7 : Modification du concours, des conditions et/ou du prix

L'Organisateur se réserve le droit de limiter, d'adapter, de modifier, de prévoir des exceptions ou d'annuler le Concours, les Conditions et les prix si les circonstances l'exigent. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable à cet égard.

L'Organisateur n'est pas responsable de toute interruption du Concours, que la cause soit due à un cas de force majeure, à un imprévu ou à d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur.

Les éventuelles modifications apportées aux Conditions seront considérées comme des annexes aux présentes Conditions. Ces modifications seront toujours publiées sur le Site web. Le Participant est tenu et s'engage à consulter régulièrement les Conditions et le Site web afin de s'assurer de l'absence de modifications, de manière à ne pas en être ignorant.

Ni les Participants, ni aucune autre personne n'auront droit à des informations individuelles et/ou à une indemnisation (pour dommages) à la suite de telles modifications.

Article 8 : Disqualification d'un participant / gagnant

Toute infraction ou fraude aux présentes Conditions générales entraîne l'exclusion d'un Participant du Concours. L'Organisateur peut exclure un Participant en cas de suspicion manifeste et raisonnablement fondée de fraude et/ou d'infraction aux présentes Conditions générales.

En cas de tricherie, de manipulation, d'abus, de tromperie ou de fraude (notamment, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la saisie des données personnelles, par exemple en fournissant de fausses données personnelles, etc.), ainsi qu'en cas de suspicion raisonnable à cet égard, le participant concerné peut être exclu sans autre forme de procès de la participation à ce Concours et donc de la possibilité de gagner un prix.

Les Participants exclus seront immédiatement et définitivement exclus et ne pourront plus participer au Concours, ni à aucun autre concours futur. Dans tous ces cas, les décisions de l'Organisateur seront définitives et sans appel.

Article 9 : Suspension ou annulation du concours

L'Organisateur se réserve le droit de raccourcir, suspendre, modifier ou annuler le Concours en cas de raison indépendante de sa volonté ou en cas de force majeure rendant impossible la poursuite du Concours conformément aux présentes Conditions.

L'Organisateur se réserve en outre le droit de raccourcir, suspendre ou prolonger le Concours ou de modifier les conditions de participation, le Prix ou toute autre modalité à tout moment et à sa seule discrétion, même en dehors de toute situation de force majeure et sans que les Participants puissent prétendre à un quelconque droit de recours à l'encontre de l'Organisateur.

En cas de modification ou de suspension des présentes Conditions, l'Organisateur communiquera clairement cette modification ou cette suspension.

Article 10 : Problèmes techniques – Responsabilité

L'Organisateur met tout en œuvre pour permettre l'accès à son Site web et à ses réseaux sociaux ainsi qu'au Concours 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et pour traiter correctement toutes les participations. Compte tenu des caractéristiques techniques de l'internet et des moyens informatiques, et compte tenu de la nécessité d'effectuer périodiquement des opérations de maintenance, de mise à jour ou de mise à niveau, l'Organisateur ne peut toutefois garantir un accès et un service ininterrompu. En cas d'interruption ou de perturbation normale et acceptable de l'accès, l'Organisateur mettra tout en œuvre pour y remédier dans les plus brefs délais. Ces interruptions ou perturbations normales et acceptables sont inhérentes à la fourniture de services via Internet et ne peuvent être considérées comme un manquement.

L'Organisateur n'est pas responsable des interruptions du Site web ou du Concours résultant de telles perturbations techniques, de problèmes liés à Internet, aux connexions, etc.

L'Organisateur n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du Site web, ni des dommages causés par un contenu incorrect, incomplet, ambigu ou obsolète ou par des erreurs linguistiques sur le Site web, ni par la participation au Concours.

L'Organisateur n'offre aucune garantie quant à l'utilité ou l'adéquation du Prix à quelque fin que ce soit. L'Organisateur ou les tiers impliqués par l'Organisateur ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation du Prix, ni du mauvais fonctionnement et/ou de la mauvaise exécution du Prix, ni de tout dommage, qu'il soit direct ou indirect, causé directement ou indirectement par le Prix, ni pour tout dommage de quelque nature que ce soit subi par un gagnant ou un tiers à la suite d'accidents éventuels liés au Prix, même en cas de dommages matériels, de blessures corporelles ou de décès.

Hormis les cas de faute grave ou intentionnelle, ni l'Organisateur, ni son personnel, ni aucun tiers auquel il a fait appel pour l'organisation du Concours ne peuvent être tenus responsables des dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de la participation ou de l'organisation du Concours et de l'attribution ou non du Prix.

Dans tous les cas, la responsabilité de l'Organisateur sera toujours limitée au montant de la valeur du Prix remporté par le Participant, tel que défini à l'article 6.

Article 11 : Confidentialité

Dans le cadre du présent Concours, l'Organisateur traite les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone. Les serveurs de l'Organisateur peuvent enregistrer automatiquement certaines données, telles que : adresse IP, données de navigation, date et heure.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), tous les Participants ont le droit d'accéder, de modifier et de supprimer gratuitement leurs données à caractère personnel auprès du responsable du traitement des données. Pour ce faire, il suffit d'envoyer un e-mail à info@dadvertising.be.

Toutes les données personnelles fournies par un participant ne peuvent être utilisées par l'Organisateur que dans la mesure nécessaire à la réalisation du Concours. Ces données ne seront pas partagées avec des tiers, sauf dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation du Concours, conformément à toutes les lois applicables en matière de protection des données.

L'Organisateur conserve les données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins décrites ci-dessus. Les données ne seront pas conservées plus longtemps que ce qui est strictement nécessaire.

En participant au Concours, le Participant autorise l'utilisation de ces données personnelles conformément aux présentes conditions générales et au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 12 : Litiges et réclamations

Toutes les décisions prises par l'Organisateur dans le cadre du Concours sont définitives, irrévocables et contraignantes. Ces décisions ne peuvent faire l'objet daucun recours.

Toute réclamation relative au présent Concours doit être adressée à l'Organisateur par courrier recommandé au plus tard 7 jours calendaires après la fin du Concours.

Les réclamations soumises après le délai susmentionné ou qui ne sont pas formulées par écrit ne seront pas traitées.

Article 13 : Dispositions générales

En participant au Concours, le Participant accepte de dégager l'Organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations, frais, blessures, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit résultant de ou liés au Concours ou à l'acceptation, la possession, la participation ou l'utilisation du prix (sauf en cas de décès ou de blessures corporelles causés par la négligence de l'Organisateur, une fraude ou tout autre moyen illégal).

Aucune action ou omission de la part de l'Organisateur ne sera considérée comme une renonciation implicite à un droit.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions générales sont jugées nulles ou invalides, les autres dispositions des présentes Conditions générales resteront pleinement en vigueur.

Ce Concours est soumis à la loi belge et à la juridiction des tribunaux belges.

En participant au Concours, vous êtes réputé accepter les Conditions générales.

Pour toute question ou tout problème concernant le Concours, vous pouvez contacter l'Organisateur par e-mail à l'adresse suivante : info@dadvertising.be.